Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260302-202602MARS07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 02 MARS 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
12	11

Date de la convocation
18 février 2026
Date d'affichage
18 février 2026

Le 2 mars 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur BONIZEC Émile, Conseiller Municipal,
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Conseillère Municipale.

Absente excusée :

Madame KEROUEDAN Marielle, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Monsieur GUEGUEN Gildas, chargé d'opérations communales.

Secrétaire de séance :

Madame PLOUHINEC Émilie a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260302-202602MARS07-DE

7 – SUBVENTION CIAS – ÉPICERIE SOLIDAIRE INTERCOMMUNALE

Catherine BESCOND, Adjointe au Maire déléguée au social, expose que l'épicerie solidaire intercommunale, située aux Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, propose aux habitants du Cap Sizun en difficultés financières une aide alimentaire avec des produits à un tarif solidaire (10 à 30 % de la valeur marchande).

Cet outil de prévention et de lutte contre l'exclusion, inscrit dans la convention territoriale globale (CTG) cosignée par la Communauté de Communes, la CAF et le Département, a permis d'engager une démarche pour construire un projet social sur le territoire dédié à l'aide alimentaire et renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

Ouverte depuis juillet 2023, l'épicerie assure l'instruction des demandes orientées par les CCAS, le CDAS, la Mission Locale ou d'autres partenaires sociaux, ainsi qu'un accompagnement tout au long de l'accès à l'épicerie. Son approvisionnement est géré deux fois par semaine en organisant des collectes avec un véhicule frigorifique auprès des commerces et organismes partenaires. L'épicerie favorise également l'inclusion et lutte contre l'isolement social, en proposant des ateliers collectifs et des animations.

Pour assurer un service public social de qualité, l'épicerie fonctionne avec plusieurs agents du CIAS (une référente sociale, deux salariés en parcours d'insertion professionnelle et leur encadrante technique, une comptable pour la régie) et une équipe de bénévoles essentielle.

En 2025, l'épicerie a accueilli 190 personnes, cela représente 3866 passages à l'épicerie sur 12 mois.

Le fonctionnement de l'épicerie solidaire intercommunale ne pourrait tenir sans le soutien des Communes. A ce titre, une participation financière de la commune est sollicitée à hauteur de 0.60 euros par habitant pour l'année 2026 soit 619,80 euros (0,60 € x 1 033 hab).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 619,80 € au CIAS pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire intercommunale au titre de l'année 2026,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 2 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

MAIRIE DE BEUZEC CAP SIZUN